



**INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES**  
**AVIS D'INTERDICTION D'UTILISATION**  
**DES TERRAINS GAZONNES VILLE DE NANTES**

**INTERDICTION**

La Maire de la Ville de Nantes,

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison des conditions atmosphériques (pluie et vent), il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation des aires de jeux et des stades municipaux,

Déclare momentanément impraticables **tous les terrains gazonnés naturels** de la Ville de Nantes **du jeudi 2 novembre 2023 au dimanche 5 novembre 2023 inclus**, fermés pour **les compétitions & les entraînements, excepté le stade Pascal LAPORTE.**

En conséquence, il est notifié à :

- MM. les responsables des clubs utilisateurs,
- MM. les responsables de structures utilisatrices,

Qu'ils devront respecter impérativement cette décision, à défaut de quoi leur responsabilité serait engagée pour les dégâts et les incidents qui en découleraient.

Nantes, le 2 novembre 2023

Ali REBOUH

L'adjoint délégué  
Pour Madame la Maire